

Auditis

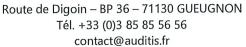
Sophie Labrosa Commissaire aux Comptes

DISTRICT SAONE ET LOIRE DE FOOTBALL 234 avenue d'Alembert – Zone Coriolis 71210 TORCY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019









A l'assemblée générale du District Saône et Loire de Football,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT SAONE ET LOIRE DE FOOTBALL, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la détermination des produits issus de l'activité du District 71 et les charges liées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de Direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du District.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A GUEUGNON,

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE QUATORZE NOVEMBRE.

AUDITIS

représentée par Sophie LABROSA

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattaché à la CRCC de Dijon

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N	V-1
	30/06/2019 12		Euros	%
Produits d'exploitation (1)			, ,	
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	265 970.74	253 146.14	12 824.60	5.07
Trouble to State of Southern	203 370.74	233 140.14	12 824.60	5.07
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	261 174.41	293 909.62	32 735.21-	11.14
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	12 862.99	16 606.05	3 743.06-	22.54
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	1 743.40	3 227.91	1 484.51-	45.99
Total I	541 751.54	566 889.72	25 138.18-	4.43
Charges d'exploitation (2)				
Charges a exploitation (2)				
Achats de marchandises	=			
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	56 288.21	53 416.64	2 871.57	5.38
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	1 - ,			
Advantage of the state of the s		-	11	1
Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés	225 045.15	226 192.23	1 147.08-	
Salaires et traitements	4 437.77 197 112.71	3 855.07 206 479.24	582.70	15.12
Charges sociales	64 338.89	74 361.05	9 366.53- 10 022.16-	
	01 330.03	74 301.03	10 022.10	13.40
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	21 170.52	15 506.54	5 663.98	36.53
Sur immobilisations: dotations aux provisions	-		4	
Sur actif circulant: dotations aux provisions		6 880.03	6 880.03-	100.00
Pour risques et charges: dotations aux provisions	718.00		718.00	
Subventions accordées par l'association				
marenates par autocommen				
Autres charges (2)	2 529.73	417.46	2 112.27	505.98
	Control of the same			
Total II	571 640.98	587 108.26	15 467.28-	2.63
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	29 889.44-	20 218.54-	9 670.90-	47.83
Questos mente de Décultat ann en faction foit				
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
The state of the s)(

⁽¹⁾ Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/I	
	30/06/2019 12	30/06/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	145.94	218.15	72.21-	33.1
Total V	145.94	218.15	72.21-	33.10
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	145.94	218.15	72.21-	33.10
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	29 743.50-	20 000.39-	9 743.11-	48.71
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	8 069.99	7 052.78	1 017.21	14.42
Total VII	8 069.99	7 052.78	1 017.21	14.42
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	1 200.00	1 200.00		-
Total VIII	1 200.00	1 200.00	A ROWER TO THE	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	6 869.99	5 852.78	1 017.21	17.38
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	549 967.47	574 160.65	24 193.18-	4.23
Total des charges (II+IV+VII+VIII+IX)	572 840.98	588 308.26	15 467.28-	2.63
Solde intermédiaire	22 873.51-	14 147.61-	8 725.90-	61.68
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs - Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	22 873.51-	14 147.61-	8 725.90-	61.6

BILAN ACTIF

	ACTIF		Exercice N 30/06/2019 12		Exercice N-1 30/06/2018 12	Ecart N/N	V-1
	ACIII	Brut	Amortissements et. Provisions	Net	Net	Euros	%
	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, Brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes	774.82	774.82				
BILISE	Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques Matériel et outillage	21 535.76 616 205.80	288 244.49	21 535.76 327 961.31	62 744.33	21 535.76 265 216.98	422.69
ACTIF IMMOBILISE	Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes	123 171.62	87 195.02	35 976.60	22 213.59	13 763.01	61.96
ACT	Immobilisations financières (2) Participations mises en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	195.56		195.56	195.56		
	Total I	761 883.56	376 214.33	385 669.23	85 153.48	300 515.75	352.91
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises						
CTIF CII	Avances et acomptes versés sur commandes Créances (3) Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	45 843.51	7 599.70	38 243.81	27 347.10	10 896.71	39.85
A	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie	130 915.28 166 132.57		130 915.28 166 132.57	125 935.15 204 990.52	4 980.13 38 857.95-	3.95 18.96
	Disponibilités Charges constatées d'avance (3)	44 730.17 1 988.41		44 730.17 1 988.41	123 272.89 1 242.24	78 542.72- 746.17	63.71 60.01
sation	Total III	389 609.94	7 599.70	382 010.24	482 787.90	100 777.66-	20.8
Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 151 493.50	383 814.03	767 679.47	567 941.38	199 738.09	35.17

⁽¹⁾ Dont droit au bail(2) Dont à moins d'un an(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/I	
		30/06/2019 12	30/06/2018 12	Euros	%
	Fonds associatifs sans droit de reprise	406 368.30	420 515.91	14 147.61-	3.36
	Ecarts de réévaluation Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau	100 000100	20 313131	11 11/101	3.30
S	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	22 873.51-	14 147.61-	8 725.90-	61.68
FONDS	Autres fonds associatifs				
ASS	Fonds associatifs avec droit de reprise : Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droit des propriétaires	21 132.21	13 602.20	7 530.01	55.36
	Total I	404 627.00	419 970.50	15 343.50-	3.65
	Comptes de liaison Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques Provisions pour charges Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement Fonds dédiés sur autres ressources	14 819.00	14 101.00	718.00	5.09
PR	Total III	14 819.00	14 101.00	718.00	5.09
	Emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers	270 000.00 9 117.26	20 475.71 18 130.20	249 524.29 9 012.94-	NS 49.71-
DETTES (1)	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DET	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	6 914.24 53 671.19	22 233.78 60 390.02	15 319.54- 6 718.83-	1
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie	8 530.78	12 640.17	4 109.39-	32.51-
de	Produits constatés d'avance				
Comptes de Régularisation	Total IV	348 233.47	133 869.88	214 363.59	160.13
Cor	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	767 679.47	567 941.38	199 738.09	35.17

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

348 233.47 133 869.8

133 869.88 20 475.71

AUDITIS Société de

EXCO HESIO

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 767 679.47 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 541 751.54 Euros et dégageant un déficit de 22 873.51- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le District 71 a transféré son siège social au sein du nouveau bâtiment sis 234, Avenue d'Alembert - Zone Coriolis - 71210 TORCY et ce depuis le 01/06/2019.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan énéral applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des immobilisations

		Valeur brute début	Augme	entations	
		d'exercice	Réévaluations	Acquisiti	ons.
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	7:	15		
Terrains				21	536
Constructions sur sol propre		253 82	88	274	742
Installations générales agencements aménagements des construction	ns	84 93	32	2	704
Matériel de transport		15 73	88	20	000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		81 10	04	2	705
Emballages récupérables et divers		3 62	15		
	TOTAL	439 22	27	321	686
Autres titres immobilisés		19	16		
	TOTAL	19	16		
TOTAL C	ENERAL	440 19	7	321	686

,	Diminutions		Valeur brute	е	Réévaluat	
			en fin		Valeur d'ori	_
	Poste à Poste	Cessions	d'exercice		fin exerci	ce
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			7	775		775
Terrains			21 5	536	21	536
Constructions sur sol propre			528 5	570	528	570
Installations générales agencements aménagements constr.			87 6	536	87	636
Matériel de transport			35 7	738	35	738
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			83 8	309	83	809
Emballages récupérables et divers			3 6	525	3	625
TOTAL			760 9	913	760	913
Autres titres immobilisés			1	L96		196
TOTAL			1	L96		196
TOTAL GENERAL			761 8	884	761	884

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début	Dotations	Diminutions	Montant fin
	d'exercice	de l'exercice	Reprises	d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	775			775
Constructions sur sol propre	205 349	9 414		214 763
Installations générales agencements aménagements constr.	70 667	2 815		73 482
Matériel de transport	15 738	1 304		17 042
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	58 890	7 638		66 528
Emballages récupérables et divers	3 625			3 625
TOTAL	354 269	21 171		375 440
TOTAL GENERAL	355 044	21 171		376 214

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Ventilation des dotations	Amortissements	Amortissements	Amortissements	Amortissements	dérogatoires
de l'exercice	linéaires	dégressifs	exceptionnels	Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	9 414				•
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 815				
Matériel de transport	1 304				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 638				
TOTAL	21 171				
TOTAL GENERAL	21 171				

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	101 134
Total	101 134

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	44 631
Autres dettes	6 383
Total	51 014

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 988
Total	1 988

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. La provision pour charge a été comptabilisée au titre de l'exercice pour un montant cumulé qui s'élève à 14 819 Euros.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	4 411
35 à 44 ans	21 à 30 ans	7 745
moins de 35 ans	plus de 30 ans	2 663
Engagement total		14 819

Dossier Nº 802329 en Euros.

AUDITIS Société de Commissaires aux Comptes

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
 augmentation annuelle 1%
- turn over 1%
- taux d'actualisation 2,5%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			14 819
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour			